

Le 14 février 2024 : des jeunes du quartier du Lac de Maine primés par la Caf de Maine-et-Loire pour leur projet solidaire

«Permis d'agir» est un dispositif de la Caf de Maine-et-Loire qui vise à soutenir financièrement les jeunes du département de 11 à 25 ans souhaitant mettre en place un projet. En 2023, la Caf de Maine-et-Loire a accompagné près de 200 jeunes dans la concrétisation de 30 projets. Grâce à cette action, la Caf favorise l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes, contribue à leur épanouissement et ainsi facilite leur intégration dans la vie active.



Le prix Coup de cœur 2023 : projet solidaire hiver 2023

Tous les ans et parmi tous les dossiers financés au cours de l'année, la Caf récompense un projet « Coup de cœur ». Le Coup de cœur 2023, « projet solidaire » est porté par 5 jeunes âgés de 14 à 17 ans accompagnés par l'inter-association du Lac de Maine (centre social agréé par la Caf). Les jeunes ont été reçus mercredi 14 février dans les locaux de la Caf de Maine-et-Loire, en compagnie de leurs parents et de partenaires, pour présenter leur projet et recevoir leur prix.

Un projet local et solidaire :

5 jeunes de la maison de quartier du Lac de Maine à Angers ont mis en place, avec d'autres jeunes, un projet solidaire à l'hiver 2023 à destination des personnes en situation de fragilité et d'isolement.

En partenariat avec une grande enseigne de distribution, ils ont distribué des colis et paniers solidaires à de jeunes étudiants coupés de leur famille pendant la période des fêtes de fin d'année en lien avec le J connecté et l'Agoraé, épicerie solidaire à destination des étudiants. Pendant les vacances de février, ils ont également préparé eux-mêmes des repas avec l'association Resto Troc, qu'ils ont ensuite distribués à des personnes sans domicile fixe, en lien avec les bénévoles des Restos du cœur.

Pour chacune de ces distributions, les jeunes ont préparé des courriers d'encouragement ou mots de réconfort qu'ils ont pu laisser à chaque personne rencontrée pour leur témoigner leur solidarité.

En savoir plus

« Permis d’agir » permet de financer des projets de jeunes du Maine-et-Loire, âgés de 11 à 25 ans. Pour que le projet soit éligible, il doit être porté par au moins deux jeunes impliqués à chaque étape et être en lien avec les thématiques de la citoyenneté, du développement durable, de la culture, de la solidarité et/ou du sport.

La participation de la Caf de Maine-et-Loire peut s’élever jusqu’à 1 000 € et est versée à la structure (centre social, collectivité, association loi 1901, conseil municipal des jeunes,...) qui accompagne les jeunes dans leur projet.

Les jeunes présentent leur projet et témoignent de leur engagement en expliquant leur démarche et en répondant aux questions d’un jury composé d’administrateurs de la Caf, de chargés de conseil et de développement de la Caf et des personnes représentant le binôme Fédération des Centres sociaux/Céméa qui depuis 2019 assure la coordination de cet appel à projet sur le département.

Plus d’informations sur le site permisdagir-caf49.fr

Pour toute demande de renseignements : contact@permisdagir-caf49.fr.

Contact presse

Service communication
communication@caf49.caf.fr
02 41 81 14 55 / 14 83